

*Le duc de Saint-Simon, son cabinet et
l'historique de ses manuscrits*
par Armand Baschet, 1874

XI

« ENSUIVENT LES MANUSCRITS DUDIT FEU SEIGNEUR DUC DE
SAINT-SIMON, TANT CEUX DE SA MAIN QUE AUTRES. »
— INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES PORTEFEUILLES.

Du 2 juin au 2 juillet, il fut procédé à la mise en ordre, à la description et à l'inventaire des *Manuscrits* du feu duc de Saint-Simon. C'est la période la plus importante et la plus intéressante pour nos recherches, dans les *procès-verbaux* du procureur au Châtelet Grimperel, et dans les *minutes* du notaire Delaleu. Grâce aux mouvements et aux exigences de M. l'Évêque de Metz, ainsi qu'aux débats habilement soutenus par M^e Gérardin, procureur et représentant des créanciers, la description, si précieuse pour nous, de tous les *Manuscrits* (tant ceux de la main de M. le duc de Saint-Simon, c'est-à-dire

de *ses œuvres propres*, que les manuscrits étrangers, c'est-à-dire des exemplaires, collectionnés et réunis par lui, touchant différentes matières en histoire), cette description, disons-nous, est ici révélée avec une précision dans le détail telle qu'on n'en saurait demander une meilleure à un archiviste consciencieux. C'est une véritable mise en lumière de ce que de regrettables et inconcevables susceptibilités ont tenu jusqu'à présent dans l'obscurité, au détriment de la plus légitime curiosité qui ait jamais animé des esprits voués au culte des belles-lettres autant qu'à l'admiration de ceux qui les ont illustrées par des œuvres immortelles.

Le seul arrangement des *Manuscrits* exigea l'emploi de quatorze vacations, réparties en sept journées, qui furent celles des 3, 9, 11, 14, 18, 21 et 23 juin.

A la date du 25 juin, le procès-verbal du Procureur au Châtelet porte cette mention :

ET LE MERCREDY VINGT-CINQ JUIN AU DIT AN MIL SEPT CENT CINQUANTE-CINQ, DEUX HEURES DE RELEVÉE, ... Voulant procéder à la reconnaissance et levée de nos scelz, est survenu et comparu *Mon-*

sieur Daguesseau de Fresne ès noms et qualités qu'il possède, et assisté de M^e Boudot, son procureur, lequel, sans aucunement déroger à la procuration par luy donnée à M^e Boudot, laquelle il entend subsister en sa force et vertu, a dit qu'il requiert qu'il soit présentement proceddé à la reconnoissance et levée de nos scellés étans sur les armoires étant dans la salle du Daiz, même à la reconnoissance et levée des scellez apposés sur l'armoire en embrasure de la porte du *cabinet à livres* à la Bibliothèque ou Gallerie où sont les livres, pour estre proceddé à l'examen et à l'inventaire de tout ce qui se trouyera dans lesdites armoires, à l'effet de laquelle reconnoissance *M. l'Évêque de Metz* est cy présent, le tout conformément à l'Arrest de la Cour du dix mai dernier, et ont signé :

DAGUESSEAU DE FRESNE. BOUDOT.

Les fondés de pouvoir de la princesse de Chimay et du comte de Valentinois adhérèrent à la réquisition de M. Daguesseau.

Et par ledit M^e *Gérardin* a été dit qu'il n'empesche qu'il soit par nous proceddé à la reconnoissance et levée de nos scellez étant sur les armoires de la salle du Daiz et sur les armoires en embrasure de la Bibliothèque pour être fait examen des *Manuscrits* et *Papiers* qui y sont renfermez et estre ensemble proceddé à l'inventaire des *Manu-*

scrits de toute espèce qui s'y trouveront, même des *Lettres*, si Monsieur l'Exécuteur Testamentaire et les habiles à se dire et porter héritiers le requièrent par rapport auxdites *Lettres* qui ne concerneront point les affaires de la succession de mondit deffunt seigneur le Duc de Saint-Simon, ce pour après l'Inventaire, faire, dire et requérir ce qu'il appartiendra.

En conséquence, *Nous, Conseiller du Roy Commissaire...*, et attendu la présence de *mondit Sieur l'Évêque de Metz*, avons reconnu sains et entiers et comme tels levez et ôtez les scellez par nous apposés sur les bouts et extrémités de leurs bandes de papier appliquées, sçavoir six bandes sur les ouvertures de six armoires qui ne composent qu'un corps, et deux autres bandes aux deux côtés dudit corps d'armoire et transversantes chacune dudit corps à la muraille, ouverture faite desdites armoires avec les clefs restées en nos mains, a été procédé à l'inventaire et parapphé des *Manuscrits* par lesdits Maîtres Baron et Delaleu, Notaires, le tout suivant et ainsy qu'il se verra plus au long par ledit Inventaire (1).

(1) ARCHIVES NATIONALES : Papiers du Châtelet : *Minutes des Commissaires-Enquêteurs au Châtelet de Paris* (liasses de M^e Michel-Martin Grimperel : Y, n^o 13381).

C'est ici surtout que pour rendre complet notre travail et disposer notre récit, nous avons dû consulter à la fois et *la minute du procès-verbal* de la reconnaissance et de la levée des scellés par le Commissaire, qui ne se trouve qu'aux ARCHIVES NATIONALES, et *la minute de l'Inventaire* décrit par M^e Delaleu, conservée en l'étude de M^e Rouget,

Cela est le protocole du Procès-verbal du Commissaire au Châtelet. Voici maintenant celui des Notaires, pour enfin commencer et ensuite parachever, sans obstacles nouveaux, cette description tant de fois retardée par les comparutions d'ailleurs très-légitimes de M. l'Évêque de Metz.

DUDIT JOUR MERCREDY VINGT-CINQ JUIN MIL SEPT CENT CINQUANTE-CINQ, DEUX HEURES DE RELEVÉE, ÊSDITES REQUÊTES ET PRÉSENCES QUE DESSUS, LE PRÉSENT INVENTAIRE A ÉTÉ CONTINUÉ AINSI QU'IL SUIT :

*Ensuivent les Manuscrits dudit feu seigneur
Duc de Saint-Simon.*

- N° 1. Traité historique de la Noblesse, ses Droits et Dignités et ses Mœurs. Un volume in-quarto manuscrit paraphé, sur le premier et sur le dernier feuillet, par les Notaires soussignez.
- N° 2. Mémoire général concernant ce qu'un Commissaire doit sçavoir. Un volume in-folio, paraphé sur le premier et sur le dernier feuillet par les Notaires soussignez.

son successeur médiat. Ces deux sources se complètent nécessairement l'une par l'autre, en contribuant à la précision, au détail et à la sûreté des informations.

- N° 3. Les Histoires de la Terre sainte (en gothique). Un volume in-folio, paraphé, *id.*
- N° 4. Un volume in-folio intitulé : « Relations de mes Négociations en Danemark », *id.*
- N° 5. Deux volumes in-folio : « Mémoires de Goular », paraphés sur le premier et sur le dernier feuillet de chaque volume par les Notaires soussignez.
- N° 6. Cinq volumes in-folio petit papier : « Mémoires de Mademoiselle de Montpensier », paraphés sur le premier et sur le dernier feuillet de chaque volume par les Notaires soussignez.
- N° 7. Un volume in-folio intitulé : « Règlement du Conseil », paraphé, *etc.*
- N° 8. Un volume in-folio : « Autre Règlement du Conseil », paraphé, *etc.*
- N° 9. Six volumes in-folio intitulés : « Séances du Conseil de commerce », paraphé, *etc.*
- N° 10. Un volume in-folio intitulé : « Mémoire concernant la Province d'Auvergne en 1698 », paraphé, *etc.*
- N° 11. Un volume in-folio intitulé : « Relations de Moscovie en 1731 », paraphé, *etc., id.*
- N° 12. Un volume in-folio : « État de la généralité de Champagne pour 1689, 1690 et 1691 », paraphé, *etc.*
- N° 13. Un volume in-folio intitulé : « Extraits des Mémoires des Généralitez du Royaume », paraphé, *etc.*

- N° 14. Un volume in-folio : « Arrêts du Parlement transféré à Tours en 1589, 90, 91, 92, 93 », paraphé, *etc.*
- N° 15. Procez criminel du Comte d'Auvergne, M. d'Antrague, Mme du Vernueil et Morgan, en 1609, paraphé, *etc.*
- N° 16. Un Portefeuille contenant cinquante-deux cayers d'une ou plusieurs feuilles concernant le « Commerce », *id.*
- N° 17. Un autre Portefeuille in-folio contenant soixante-neuf cayers d'une ou plusieurs feuilles concernant le « Commerce », *id.*
- N° 18. Un volume in-folio intitulé : « Anoblissement tiré de la Chambre des Comptes de Paris », *id.*
- N° 19. Un volume in-4° intitulé : « Recueil de Lettres concernant la Paix des Pyrénées », paraphé sur le premier et sur le dernier feuillet par les Notaires soussignez (1).

(1) Il nous paraît inutile de reproduire ici pour chacun des articles les termes mêmes de l'Inventaire au sujet des *paraphés* des Notaires sur les *Manuscrits* décrits. Qu'il nous suffise de faire observer que pour chaque article mentionné « VOLUME », il est dit : « *Paraphé sur le premier et sur le dernier feuillet par les Notaires soussignez* », et que pour chaque article mentionné « PORTEFEUILLE », il est dit : « *Paraphé sur la première page du premier cayer et sur la dernière page du dernier cayer par les Notaires soussignez.* »

DUDIT JOUR MERCREDY VINGT-CINQ JUIN MIL SEPT CENT CINQUANTE-CINQ, SIX HEURES (*deuxième vacation du même jour*), ÈSDITES REQUÊTES ET PRÉSENCES QUE DESSUS, LE PRÉSENT INVENTAIRE A ÉTÉ CONTINUÉ AINSI QU'IL SUIF :

Suite des Manuscrits.

- N° 20. Un volume in-folio intitulé : « Mémoires de Montecuculli », paraphé sur le premier et le dernier feuillet.
- N° 21. Un volume in-folio : « Préliminaires de la Paix en 1643 », *id.*
- N° 22. Un volume in-folio : « Négociations de Munster.
- N° 23. Un volume in-folio : « Traité entre les Rois de France et les Ducs de Bretagne.
- N° 24. Un volume in-folio : « Traité de Paix, trêve, etc. »
- N° 25. Un volume in-folio : « Procédures sur la dissolution du Mariage de Louisdouze. »
- N° 26. Un volume in-folio : « Pièces sur la ré-gale de Bretagne. »
- N° 27. Un volume in-folio : « Procez criminel de 1419. »
- N° 28. Un volume in-folio : « Procez criminel du Duc d'Alençon. »
- N° 29. Un volume in-4° intitulé : « Manuscrit de Frère Jacques, Religieux Augustin. »

- N° 30. Un volume in-4° intitulé : « Mémoire sur l'Histoire de ce siècle. »
- N° 31. Un volume in-folio : « Mémoire de Bou-lainvilliers. »
- N° 32. *Trois volumes in-folio intitulés : *Mémoires sur les Ducs et Pairs*, paraphés sur le premier et sur le dernier feuillet de chaque volume par les Notaires sous-signés (1).
- N° 33. * Un vol. in-folio intitulé : « *Des Pairies de France et d'Angleterre et des Grands d'Espagne* », paraphé, etc.
- N° 34. Un volume in-folio intitulé : « *Des Pairies de France* », *id.*
- N° 35. * Un volume in-folio intitulé : *Duchés et Comtés Pairies*, *id.*
- N° 36. Trente-sept volumes in-folio intitulés :

(1) Il est remarquable que sur la *minute* même de l'Inventaire dressé par M^e Delaleu, il se trouve un léger signe au crayon posé sur un autre signe de deux tirets à la plume, mis en regard seulement des Manuscrits qui sont *œuvres propres* du duc de Saint-Simon. Le premier numéro dans l'Inventaire des *Manuscrits*, ainsi marqué, est ce numéro 32 : « *Mémoires sur les Ducs et Pairs.* » Il me paraît certain que ce signe de reconnaissance fut apposé ainsi en marge devant le titre de chaque ouvrage de M. le duc de Saint-Simon par M. Le Dran, Garde du Dépôt des Affaires étrangères, lorsqu'il présenta au notaire Delaleu l'*Ordre du Roi* dont il était porteur. (Voyez notre chapitre XV intitulé : « PAR L'ORDRE DU ROI ».) Nous devons faire observer au lecteur que nous avons représenté ici le signe en question par un *astérisque* et indiqué par des *italiques* chacun des Manuscrits signalés.

Mémoires de Dangeau, « *avec des Notes et Réflexions sur des feuilles blanches,* » paraphez sur le premier et sur le dernier feuillet de chaque volume par les Notaires soussignez (1).

N° 37. Un Portefeuille in-fol. contenant dix-huit cayers d'une ou plusieurs feuilles sur les « Trois-Évêchés », paraphé, *etc.*

N° 38. Un autre Portefeuille contenant vingt cayers d'une ou plusieurs feuilles sur la « Généralité de Paris ».

N° 39. Un autre Portefeuille contenant vingt cayers d'une ou plusieurs feuilles sur « la Franche-Comté ou la Duché de Bourgogne ».

N° 40. Un Portefeuille contenant « Vingt cayers sur les Te Deum. »

(1) Ce numéro représente le fameux *Journal du marquis de Dangeau* avec les *Annotations* que le duc de Saint-Simon a sans doute dictées à son secrétaire ou qu'il a fait copier par lui sur ses propres notes. Les « *Notes et Réflexions sur des feuilles blanches* » ici mentionnées sont ces mêmes *Annotations* prises en copie, en 1843, par M. Feuillet de Conches, pour être publiées. Il avait été invité à faire ce travail par M. Villemain, Ministre de l'Instruction publique, et approuvé ainsi qu'autorisé par M. Guizot, Ministre Président du Conseil. Les Archives des Affaires Étrangères étaient alors sous la direction de l'illustre M. Mignet. (Voir notre chapitre XVI.) Le *Journal de Dangeau* ainsi annoté, et si intéressant, a été publié depuis 1853, par MM. Eudore Soulié, Dussieux, de Chennevières, Mantz, de Montaignon et Feuillet de Conches (librairie Didot), en dix-neuf volumes in-8°.

- N° 41. Un Portefeuille contenant « Vingt-huit cayers sur le Te Deum. »
- N° 42. Un autre Portefeuille contenant « Vingt-huit cayers sur les Processions. »
- N° 43. Un portefeuille contenant « Vingt-quatre cayers sur les Cérémonies ecclésiastiques. »
- N° 44. Un portefeuille contenant dix-neuf cayers : « Cérémonies de la Ville. »
- N° 45. Un portefeuille contenant neuf cayers sur « les Pairies et Procez criminel. »
- N° 46. Un autre portefeuille contenant trente-deux cayers sur « les Hommages et Serments de fidélité ».
- N° 47. Un portefeuille contenant « six cayers sur les Rangs et Séances des Souverains ».
- N° 48. * Un autre portefeuille contenant « *neuf cayers sur les Officiers de la Couronne.* »
- N° 49. Un portefeuille contenant treize cayers sur les Sacres et Couronnements.
- N° 50. Un portefeuille contenant vingt-six cayers sur « les Pompes funèbres des Rois ».
- N° 51. Un autre portefeuille d'une ou plusieurs feuilles sur « les Pompes funèbres des Rois ».
- N° 52. Un autre portefeuille contenant trente-six cayers d'une ou plusieurs feuilles sur « les Pompes funèbres des Rois ».

- N° 53. Un portefeuille de vingt-cinq cayers sur « les Pompes funèbres des Rois ».
- N° 54. Un portefeuille de neuf cayers sur « les Processions. »
- N° 55. Un portefeuille de dix-neuf cayers sur les « Pompes funèbres ».
- N° 56. Un portefeuille de vingt-deux cayers sur « les Pompes funèbres ».
- N° 57. Portefeuille contenant quarante cayers sur « les Pompes funèbres ».
- N° 58. Un portefeuille de vingt-six cayers sur « les Pompes funèbres ».
- N° 59. Un portefeuille de trente-neuf cayers sur « les Pompes funèbres ».
- N° 60. Un volume in-folio contenant « le détail des Cures et Habitants de Rome ».
- N° 61. Deux volumes in-folio extraits de « la Réformation de la Noblesse de Bretagne ».
- N° 62. Un volume in-folio : « Registre du Parlement de Bretagne. »
- N° 63. « Trésor des Chartes de Nantes. »
- N° 64. Neuf volumes in-folio : « Extraits des Généralités du Royaume. »
- N° 65. Un volume in-folio : « Instructions sur les intendants de Tourenne. »
- N° 66. Un volume in-folio : « Mémoires sur les Généralités de Bretagne. »

DUDIT JOUR, VENDREDY VINGT-SEPT JUIN MIL SEPT CENT CINQUANTE-CINQ, HUIT HEURES DU MATIN, ÈSDITES REQUESTES ET PRÉSENCES QUE DESSUS, LE PRÉSENT INVENTAIRE A ÉTÉ CONTINUÉ AINSI QU'IL SUIF :

- N° 67.* Quatre Portefeuilles, dont le premier de quarante-quatre cayers; le second de trente-huit; le troisième vingt-sept et le quatrième vingt-un, concernant « *Les Pairies* ».
- N° 68.* Neuf Portefeuilles concernant « *Les Érections des Pairies* » dont deux intitulés : « Tome six ». Le premier contenant trente-quatre cayers; le deuxième trente-six; le troisième trente-huit; le quatrième trente-quatre; le cinquième trente-huit; le sixième trente-six; le sixième *bis* seize; le septième trente; le huitième vingt-sept.
- N° 69.* Un Portefeuille concernant « *Les Régences* », contenant vingt-deux cayers.
- N° 70. Un Portefeuille contenant le « Journal de M. le Cardinal de Richelieu, en 1630 et 1631 », de treize cahiers.
- N° 71. Un Portefeuille contenant « Règlement pour la maison du Roy », de trente cahiers.
- N° 72.* Un autre Portefeuille contenant onze cahiers au sujet « des Monnoyes ».

- N° 73. Unze Portefeuilles contenant des « Traitez de Paix ». Le premier de vingt-trois cahiers; le second de vingt-quatre; le troisième dix-neuf; le quatrième trente-deux; le cinquième vingt-neuf; le sixième vingt-huit; le septième trente-quatre; le huitième vingt-cinq; le neuvième vingt-six; le dixième trente et un, et le onzième et dernier de trente-huit cahiers.
- N° 74. Un Portefeuille de seize cahiers sur les titres de « Serenissime ».
- N° 75. Un Portefeuille de vingt cahiers concernant « Les Gouverneurs et Ambassadeurs ».
- N° 76. Un Portefeuille de vingt-neuf cahiers concernant « Les États Généraux ».
- N° 77. Un Portefeuille de quinze cahiers contenant « les Carousels et Tournois ».
- N° 78. Un Portefeuille de trente-neuf cahiers concernant « Les Grands officiers de la Couronne ».
- N° 79. Un Portefeuille de soixante-six cahiers contenant Les « Ministres, Secrétaires d'État, Maîtres de Requêtes et autres ».
- N° 80. Un Portefeuille de trente-trois cahiers sur « les Duels et Cartels ».
- N° 81. Deux Portefeuilles concernant « Les Assemblées d'États ». Le premier de vingt-six cahiers; le second de treize.

- N° 82. Deux Portefeuilles concernant « les Rangs et Revues ». Le premier de vingt-six cahiers, le second de vingt-sept.
- N° 83. Un Portefeuille contenant trente-cinq cahiers concernant « les Audiences aux Compagnies, aux États ».
- N° 84. *Un Portefeuille de vingt-sept cahiers de Pièces concernant « *La Dernière Régence* ».
- N° 85. *Un Portefeuille de trente-huit cahiers concernant « *Les Princes Étrangers* ».
- N° 86. *Un Portefeuille de cinq cahiers concernant « *L'Érection des Duchés étrangers* ».
- N° 87. *Quatre Portefeuilles concernant « *La Préséance entre MM. les Ducs de Saint-Simon et de La Rochefoucault* ». Le premier de trente-sept cahiers, le second de vingt-sept, le troisième de vingt-sept et le quatrième de vingt-cinq.
- N° 88. *Deux Portefeuilles concernant « *La Préséance entre les Ducs et Pairs et M. de Luxembourg* ». Le premier de quatorze cahiers, et le second de douze.
- N° 89. *Un Portefeuille de vingt-trois cahiers concernant « *Les Duches d'Aiguillon et d'Étoutteville* ».
- N° 90. *Un Portefeuille de vingt-trois cahiers concernant « *Le Duc d'Épernon* ».
- N° 91. Un Portefeuille de trente-deux cahiers

- concernant « les Audiences aux Compagnies ».
- N° 92. Un Portefeuille de trente-huit cahiers concernant « Le Clergé ».
- N° 93. Quatre Portefeuilles concernant « les Lits de Justice ». Le premier contenant trente-sept cahiers, le second vingt, le troisième vingt-six et le quatrième dix-huit cahiers.
- N° 94. Deux Portefeuilles concernant « les Ordres de chevalerie ». Le premier de vingt-deux cahiers et le second de trente-deux.
- N° 95. Un Portefeuille de trente-quatre cahiers concernant « les Naissances et Baptêmes ».
- N° 96. Trois Portefeuilles concernant « les Sacres et Couronnements ». Le premier de vingt-huit cahiers, le second de vingt-six, et le troisième et dernier de vingt cahiers.
- N° 97. Trois Portefeuilles concernant « les Mariages des Rois et Reines ». Le premier de vingt-six cahiers, le second de trente-cinq et le troisième de trente-deux.
- N° 98. Trois Portefeuilles concernant « les Entrées ». Le premier de vingt-neuf cahiers, le second de trente-trois et le troisième et dernier de trente-neuf.
- N° 99. Un Portefeuille de vingt-six cahiers con-

cernant « les Entrevues des Papes, Empereurs et Souverains ».

- N° 100. Deux Portefeuilles concernant « les Pompes funèbres ». Le premier de vingt-deux cahiers et le second de vingt-huit.
- N° 101. Un Portefeuille de trente-six cahiers concernant « La Chancellerie ».
- N° 102. Un Portefeuille de trente-trois cahiers concernant « Les Parlements et Chambre des Comptes ».
- N° 103. Un Portefeuille de vingt-six cahiers concernant « les Monnoyes ».
- N° 104. Un Portefeuille de quarante-six cahiers concernant « *Les Princes Légitimés* (1) ».
- N° 105. Un Portefeuille de vingt-deux cahiers concernant « les Monnoyes ».
- N° 106. Un Portefeuille de quinze cahiers concernant « les Monnoyes ».
- N° 107. Un Portefeuille de neuf cahiers concernant « les Vivres des Armées ».

(1) Le tome XIII des prétendues « *Œuvres Complètes* » de LOUIS, DUC DE SAINT-SIMON, publiées en 1791 par Soulavie, contient un de ces Mémoires sur *Les Princes Légitimés*, avec cette inscription : *Lu dans le Conseil de Régence*. (Pages 152-163.)

- N° 108. Un Portefeuille d'un gros cahier concernant « le Commerce des Hollandais ».
- N° 109. Un Portefeuille de trente-cinq cahiers concernant « les Monnoyes ».
- N° 110. Un Portefeuille de quarante-six cahiers sur « les Monnoyes ».
- N° 111. Un Portefeuille de vingt-cinq cahiers : « Affaires du Parlement de 1715 et 1716 ».
- N° 112.* Deux Portefeuilles concernant « *Les Princes Légitimés* ». Le premier de vingt-huit cahiers, et le second de quarante et un.
- N° 113. Un Portefeuille de cinquante-trois cahiers concernant « le Nobiliaire de Bretagne ».
- N° 114.* Un Portefeuille de douze cahiers concernant « *Les Duchés Pairies* ».
- N° 115. Six volumes in-4° : « Recueils de Chansons ».
- N° 116. Un volume in-4° : « Brevets sur la Calotte ».
- N° 117. Un volume in-quarto : « Cérémonial des Cours de l'Europe ».
- N° 118. Un volume in-quarto : « Réflexions de l'Abbé de la Trappe ».
- N° 119. Cinq volumes in-octavo : « Réflexions pieuses et Instructions de l'Abbé de la Trappe ».

- N° 120. Un volume in-folio : « Traités des Matières théologiques ».
- N° 121. Un autre volume in-folio sur pareille matière.

DUDIT JOUR VENDREDY VINGT SEPT JUIN, DEUX HEURES DE RELEVÉE (*deuxième vacation du même jour*), ÈS-DITES REQUÊTES ET PRÉSENCES QUE DESSUS, LE PRÉSENT INVENTAIRE A ÉTÉ CONTINUÉ AINSI QU'IL SUIF :

Suite des Manuscrits.

- N° 122. Un volume in-folio de « Mémoires et Factum ».
- N° 123. Un volume in-folio de « Lettres et Mémoires des Ministres ».
- N° 124. Un volume in-folio de « Lettres, Mémoires, *idem*, en 1718 ».
- N° 125. * Un volume in-folio concernant les « *Promotions de l'Ordre* ».
- N° 126. Un volume in-folio. « Différentes Pièces fugitives ».
- N° 127. Un volume in-quarto contenant « Pièces fugitives ».
- N° 128. Un volume in-folio concernant différentes « Remontrances ».
- N° 129. Un volume in-quarto relié en papier, intitulé : « Miracle de la Sainte-Épine ».
- N° 130. Un volume in-folio en papier concer-

nant « la mort du Père Charny de la Trappe ».

N° 131. * Onze Portefeuilles intitulés : « *Mémoires de Saint-Simon* », dont le premier contient dix-sept cayers, le deuxième seize, le troisième seize, le quatrième quinze, le cinquième seize, le sixième seize, le septième seize, le huitième seize, le neuvième seize, le dixième seize, et le onzième et dernier douze cayers, paraphés sur les premières et dernières pages de chaque volume par les Notaires soussignez (1).

N° 132. * Deux Portefeuilles de *Recueils* concernant « *L'Ambassade d'Espagne* ». Le premier de quarante-sept cayers, le second de vingt cayers, paraphés sur les premières et dernières pages de chaque volume par les Notaires soussignez (2).

(1) Le numéro 131 est celui de l'important *manuscrit* des « *Mémoires* » si fameux. Ce *manuscrit*, par la grâce du Roi Louis XVIII et pour le bonheur de la République... des Lettres, ne se trouve plus aujourd'hui au Dépôt des Archives des Affaires Étrangères. Par le fait d'un contrat passé avec le marquis de Saint-Simon, à qui le Roi l'avait fait remettre, il appartient présentement à la maison Hachette, qui vient d'en faire usage, une seconde fois, pour une édition véritablement complète. (Voyez, pour les détails relatifs à l'historique des « *Mémoires* », notre chapitre xvi.)

(2) Le duc DE SAINT-SIMON fut déclaré Ambassadeur Extraordinaire de la Cour de France à la Cour d'Espagne le 23 septembre 1721, à l'occasion des mariages. Ses *Instruc-*

N° 133. *Sept Portefeuilles intitulés : « *Mémoires faits et écrits par M. le Duc de Saint-Simon sur différentes matières* », dont le premier contient quarante-un cayers, le deuxième trente-six, le troisième trente-un cayers, le quatrième vingt, le cinquième trente-cinq, le sixième quinze, et le septième et dernier trente-trois, paraphés sur les premières et dernières pages de chaque volume par les Notaires soussignez (1).

tions, en date du 21 octobre 1721, ont été publiées d'abord par Soulavie dans le tome VIII des prétendues « *Œuvres Complètes de Louis, duc de Saint-Simon* » (édition de 1791), pages 229 à 264, et ensuite par F. Laurent, dans le tome VI des *Mémoires* du même duc (édition de 1818), au chapitre II de l'Appendice, ainsi que les *Lettres de Créance* du Roi au Roi d'Espagne et à la Reine, en date du 4 octobre. Le duc de SAINT-SIMON partit de Paris le 23 octobre 1721 pour Madrid, où il arriva le 21 novembre. Son ambassade a duré six mois environ. Il quitta la Cour d'Espagne le 24 mars 1722 et fut de retour à Paris le 20 avril. Les deux « *Portefeuilles* », ici désignés sous le numéro 132, contenaient donc toutes les *pièces manuscrites* de l'ambassade extraordinaire du duc, c'est-à-dire ses dépêches et ses *petites lettres* au RÉGENT, sa correspondance obligatoire avec le CARDINAL DUBOIS et les documents y relatifs.

(1) On ne pourrait connaître le détail du contenu de ces sept volumes que par la reproduction du « *troisième catalogue* » indiqué plus loin sous le numéro 171, c'est-à-dire : « *Etats faits par Monseigneur sur différentes matières, contenus en sept volumes.* » On sait que le duc de SAINT-SIMON avait composé des *Mémoires* sur différentes matières d'État et de Gouvernement, soit pour le duc de BOURGOGNE, soit pour le duc d'ORLÉANS, soit pour lui-même. Il se plaisait fort à donner ainsi cours à ses inspirations politiques. Il écrivit aussi beaucoup pour le CONSEIL DE RÉGENCE.

- N° 134. Un Portefeuille de trente cayers contenant copie de différents « Mémoires sans intitulés », paraphés sur les premières et dernières pages de chaque volume.
- N° 135. Un Portefeuille de treize cayers intitulé : « Formes de renonciations ».
- N° 136.* Un Portefeuille de onze cahiers intitulé : « *Table Alphabétique Générale des Mémoires de Saint-Simon* », paraphé sur la première page du premier cayer et sur la dernière page du dernier cayer par les Notaires soussignez (1).
- N° 137.* Un Portefeuille de seize cahiers intitulé : « *Table Particulière des Manuscrits de Saint-Simon* », paraphé sur la première page du premier cayer et sur la dernière page du dernier cayer par les Notaires soussignez.
- N° 138. Un Portefeuille de quarante-trois cayers intitulé : « Généalogies, Successions du Roy de France et de Maisons ».
- N° 139. Un Portefeuille de vingt-un cayers intitulé : « Mémoire des choses passées sous Henry Quatre et Louis Treize ».

(1) Il s'agit ici de la table alphabétique, que le DUC DE SAINT-SIMON a composée lui-même pour l'éclaircissement des *Onze Portefeuilles* qui contenaient les cent soixante-douze cahiers de ses propres « *Mémoires* ».

- N° 140.* Un Portefeuille de treize cayers intitulé : « *Parallèle* », paraphé sur la première page du premier cayer et sur la dernière page du dernier cayer par les Notaires soussignez (1).
- N° 141.* Un Portefeuille de quatorze cahiers intitulé : « *Mariage de Monsieur avec Mademoiselle de Montpensier, 1641* ».
- N° 142. Un autre Portefeuille de douze cahiers intitulé : « *Changement à la Dignité de Pair de France* ».
- N° 143. Un Portefeuille de trente-quatre cahiers intitulé : « *Extraits de Lettres de M. de T. en 1718* ».
- N° 144. Un Portefeuille de dix-sept cayers intitulé : « *Idem, en 1717, etc.* » (2).

(1) Le titre de ce manuscrit, pour être complet, devrait être : « *Parallèle des trois premiers Rois de Bourbon : Henry IV, Louis XIII et Louis XIV.* »

(2) Les « *Lettres de M. de T...* » ainsi indiquées sous les numéros 143 et 144, sont sans doute des extraits de *Lettres politiques* de ou à JEAN-BAPTISTE COLBERT, MARQUIS DE TORCY, Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères, en survivance de son père CHARLES COLBERT, MARQUIS DE CROISSY, dès 1691, et en exercice depuis 1696 jusqu'à la mort de Louis XIV, en 1715, qu'il se retira, gardant la Surintendance des Postes. Sa retraite des affaires politiques ne fut en réalité qu'apparente, et il conserva auprès du RÉGENT une certaine autorité de conseil. Pendant qu'il dirigea les Affaires Étrangères, il a eu cet honneur et ce courage de résister à MADAME DE MAINTENON, qui aurait voulu avoir « la même influence dans les affaires d'État et sur ceux qui s'en mêlaient comme elle l'avait sur les autres

- N° 145. Un Portefeuille de quarante-cinq cahiers intitulé : « *Nottes sur les Duchés et Comtés Pairies* ».
- N° 146.* Un Portefeuille de trente-huit cayers intitulé : « *Abrégé de tous les Ducs et Pairs vérifiés* ».
- N° 147.* Un Portefeuille de quatorze cayers intitulé : « *Parallèle* ».
- N° 148. Un Portefeuille de quarante-six cayers sur « l'Ordre du Saint-Esprit ».
- N° 149. Un Portefeuille sur « le même sujet ».
- N° 150. Un autre Portefeuille sur « la Paix d'Utrecht », contenant quinze cayers.
- N° 151.* Autre Portefeuille in-quarto contenant quinze cayers sur le « *Procès du Maréchal de Luxembourg* ».
- N° 152. Autre Portefeuille in-quarto de vingt-quatre cayers commençant au trente-troisième, contenant « *Différents Mémoires* ».
- N° 153. Autre Portefeuille in-4° contenant vingt-huit cayers ou « *Lettres sur différents sujets* ».

parties », principalement sur les parties ecclésiastiques, où elle fut si odieuse. LE MARQUIS DE TORCŒX avait épousé Catherine-Félicité Arnaud de Pomponne; aussi Madame de Maintenon, à qui ces noms disaient du jansénisme, n'aimait-elle point ces gens de bien et de réelle vertu.

N° 154. Autre Portefeuille in-4° de vingt-neuf
cayers sur « Différents Sujets ».

N° 155. Autre in-folio contenant sept gros cayers
de « Différentes Pièces fugitives (1) ».

(1) LE DUC DE SAINT-SIMON, dans le cours de ses *Mémoires et Récits*, renvoie fréquemment à ce qu'il appelle les « Pièces », c'est-à-dire à une série de documents ou annexes, formant un ensemble séparé du corps des cahiers des « Mémoires ». Ce sont de véritables « *Pièces Justificatives* » pour appuyer tantôt les jugements et opinions qu'il émet, tantôt les faits qu'il rapporte. En même temps que le *Manuscrit* des « Mémoires » fut remis au général marquis de Saint-Simon, il eût été naturel, judicieux et utile de lui remettre la collection des « Pièces », mais..... (Voyez notre chapitre xvi).

Je pense que les six portefeuilles représentés ici par les numéros 155 à 160, et le carton n° 161, renfermaient les « Pièces » en question. Le premier renvoi aux *Pièces*, dans les *Mémoires*, est en date de l'année 1697 (t. I^{er}, p. 437 de l'édition Hachette, in-8°), à propos de la disgrâce en cour de Fénelon, archevêque de Cambrai. Parlant de la lettre de M. de Cambrai au Pape, de la lettre de M. de Meaux au même, et de la réponse du Pape, SAINT-SIMON dit, dans une note : « *Toutes trois se trouveront aux pages 1 et 2 des PIÈCES.* » Pour le second renvoi, à propos d'un curieux sortilège, en 1697 aussi, alors qu'il était à l'armée d'Allemagne sous M. le Maréchal de Choiseul, il dit, dans le corps du récit : « *Cette sottise me fait souvenir d'une histoire si extraordinaire et de telle nature, que, pour ne la pas oublier et pour n'en pas allonger ces Mémoires, je la mettrai parmi les PIÈCES.* » Le troisième renvoi est de l'année 1700, sur le fait de la nouvelle de la mort de l'ABBÉ DE LA TRAPPE, que Saint-Simon reçut au séjour de la Cour à Fontainebleau : « *Ces Mémoires, dit-il, sont trop profanes pour rapporter rien ici d'une vie aussi sublimement sainte, et d'une mort aussi grande et aussi précieuse devant Dieu. Ce que je pourrais dire trouvera mieux sa place parmi les PIÈCES, page 5.* » Le quatrième rapporte à la page 10 des PIÈCES une *Lettre du Maréchal de Villeroy au Cardinal*

- N° 156. Un Portefeuille in-folio contenant neuf gros cahiers de « Pièces fugitives ».
- N° 157. Autre Portefeuille in-4° de dix-sept cahiers : « Pièces fugitives (1) ».
- N° 158. Autre Portefeuille in-4° de trois cahiers de « Pièces fugitives ».
- N° 159. Autre Portefeuille in-4° de onze cahiers : « Lettres, Pièces fugitives ».
- N° 160. Un autre Portefeuille in-folio de huit cahiers : « Lettres, Pièces fugitives ».
- N° 161. Un Carton de trente-cinq cahiers : « Pièces fugitives sur différentes matières ».
- N° 162. Un « Journal du Palais de mil sept cent

d'Estrées, datée de février 1702, sur la journée de Crémone. Le cinquième indique l'*Éloge de Louis XIII*, que Saint-Simon avait écrit pour accompagner la gravure de la médaille de ce Roi dans l'*Histoire Métallique de Louis XIV*, éloge qui est demeuré inédit. Je crois aussi que l'auteur des *Mémoires* a reproduit parmi les « PIÈCES » un grand nombre de copies de *Dépêches* dont il dut la communication à Torcy, pour la fin du règne de Louis XIV, au CONSEIL DE RÉGENCE et au Duc d'ORLÉANS pour les temps qui suivirent la mort du Roi. Les proportions d'une note ne me permettent pas d'en donner ici la nomenclature, mais il est commode de s'en rendre compte par une étude minutieuse de l'édition des *Mémoires* en vingt volumes.

(1) Il est remarquable qu'à compter du numéro suivant, c'est-à-dire du n° 158, il ne se trouve plus aucun signe à la marge de la *minute* de l'Inventaire en regard de chaque article. (Voyez notre note, page 125.)

cinquante-quatre (1) », paraphé sur la première et dernière feuille du Journal.

N° 163. Un Carton de trois liasses de « Lettres de différents Ministres ».

N° 164. Un Carton de « Différents Mémoires », contenant cent deux cayers d'une ou plusieurs feuilles.

N° 165. Un Portefeuille rempli de « Lettres de différentes personnes », paraphé seulement sur le carton par les notaires soussignez.

N° 166. Un autre Portefeuille rempli de « Lettres et Pièces fugitives », paraphé seulement sur ledit Portefeuille.

N° 167. Un autre Portefeuille aussy rempli de « Lettres et Pièces fugitives », paraphé, *id.*

N° 168. Un Portefeuille in-4° de treize cayers de différentes « Lettres et Mémoires », paraphé sur la première feuille du premier cayer et sur la dernière page du dernier feuillet.

(1) Sans doute le « *Journal du Palais, ou Recueil des principales Décisions de tous les Parlements et Cours souveraines de France* ». C'est un recueil devenu très-rare. Le plus ancien numéro que je connaisse est de 1672. « Paris, Denis Thierry, à l'Enseigne de la Ville de Paris, rue Saint-Jacques, et chez J. Guignard, à l'entrée de la grand-salle du Palais, A l'Image Saint-Jean. »

N° 169. Un autre Portefeuille in-4° de six cayers qui sont « Lettres et Mémoires », paraphé sur la première feuille du premier cayer et sur la dernière page du dernier feuillet.

N° 170. Un autre Portefeuille de « huit pacquetz de Lettres », paraphé sur la première feuille de chaque paquet.

N° 171 et dernier. « Trois Catalogues. » :

Le premier intitulé : « *Manuscrits-Livres* » enfermés dans les Armoires.

Le second, portant le *même titre* et qui paroît être le double du premier.

Et le troisième intitulé : « *États des Mémoires et Écrits faits par Monseigneur sur différentes matières* », contenus en sept volumes, paraphés les uns comme les autres sur le premier et dernier feuillet par les Notaires soussignez.

« Ce fait, après avoir vacqué jusques à six heures sonnés à l'inventaire des *Manuscrits* cy-dessus, ils ont été remis avec ceux, cy-devant inventoriés, sous les scelz dudit sieur Commissaire, laissés en la garde desdits Brolliet et Raimbaut; et les Notaires et Officiers étant sur le point de se retirer, lesdites Parties les ont requis de procéder par double (vacation), et par tant, à heure présente; ce qui leur a été octroyé: et ont signé

auxdites réserves, deffenses et protestations cy-devant faites, et que lesdites Parties réitèrent.

DATHOSE.

BOUDOT. GAUZEN DES ARTAUX.

BROLLIET. RAIMBAUT.

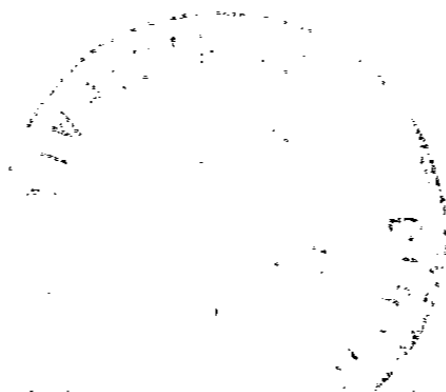
BARON. DELALEU.

DUDIT JOUR VENDREDY VINGT-SEPT JUI N MIL SEPT CENT CINQUANTE-CINQ, SIX HEURES DE RELEVÉE, ÈS DITES REQUÊTES ET PRÉSENCES QUE DESSUS, LE PRÉSENT INVENTAIRE A ÉTÉ CONTINUÉ AINSI QU'IL SUI T :

La vacation depuis ladite heure, de six jusqu'à celle de neuf sonnée, a été employée à mettre en ordre une partie des *Papiers* (1), lesquels sont restés sous les scellés dudit S^r Commissaire; et *aux dire*s et *réquisitions* portées au Procez-verbal dudit sieur; et pour la continuation du présent Inventaire, la vacation a été remise au jour et heure qui sera indiqué par *M. le Lieutenant Civil*, sur le référé porté au Procez-verbal dudit S^r Commissaire. »

Ainsi, le Cabinet des Manuscrits du feu duc de Saint-Simon, d'après cet inven-

(1) C'est-à-dire des *Papiers* dits de la *succession*, tels que ceux relatifs aux biens et possessions, seigneuries et domaines, aux contrats, aux quittances, aux titres personnels et honorifiques, etc. Voyez, à ce sujet, notre chapitre xiv.



taire authentique, était composé de *cent vingt-trois volumes*, dont cent-trois in-folio, quinze in-quarto, cinq in-octavo, et de *cent soixante-deux portefeuilles*, dont cent cinquante-trois in-folio et neuf in-quarto. A ce nombre, il convient d'ajouter d'une part les trois *cartons* désignés sous les numéros 161, 163 et 164, et, d'une autre, les *quatre cent quatre-vingt-treize pièces de correspondance* représentées par quatre autres numéros inventoriés dont nous n'avons pas encore parlé. L'historique va nous en être donné par M^e Grimperel, en son procès-verbal, au sujet de l'Ordonnance nouvelle de M. le Lieutenant Civil.
